

managed by the Privy Council Office and are subject to the records management policy of the Government of Canada as well as ATIP. Researchers who wish to consult records in RG 33 are advised to contact the Government Archives Division in order to confirm the accessibility and availability of the records.

It has been estimated that approximately 450 federal commissions have been appointed under Part I of the Inquiries Act since 1867. Their records constitute a valuable source of information because collectively they provide research data on a wide range of topics relevant to their respective inquiries. For example, written submissions by individuals and organizations and the transcripts of evidence presented at hearings of commissions reflect a cross-section of contemporary public opinion on a variety of issues of public interest and concern. *Records of Federal Royal Commissions (RG 33)* is an important finding aid for archivists, historians, social scientists, researchers, and librarians who will look forward to the publication of the second volume and index.

Brien Land

Ontario Legislative Library

Il computer in archivio. Atti del seminario su "L'automazione degli archivi storici di Enti Locali" San Miniato, 8-9 giugno 1989. Comune di San Miniato, Regione Toscana, 1990. 203 p.

La commune de San Miniato en Toscane a investi depuis plusieurs années des sommes et des ressources importantes dans l'automatisation de ses archives historiques. En juin 1989, la commune a organisé un séminaire de deux jours afin de comparer et de partager avec d'autres centres d'archives municipales leurs expériences respectives d'automatisation des fonds d'archives historiques. Les actes de ce séminaire sont réunis sous le titre *L'ordinateur aux archives*.

Par archives historiques on entend ici les fonds d'ancien régime, c'est-à-dire la période avant l'unification de l'Italie. L'automatisation dont il s'agit ici a trait à la préparation d'inventaires, la fabrication d'outils de repérage et de recherche. Par conséquent, la majorité des articles porte surtout sur l'utilisation de l'informatique pour l'étude des archives historiques et des problèmes que soulèvent les nouvelles techniques. Quelques articles traitent de la méthodologie et des coûts de l'automatisation. On aborde aussi, au delà du thème "historique," la question de l'automatisation des archives courantes, y compris les divers services d'enregistrement, ainsi qu'un cas particulier: l'informatisation des cartes provenant d'archives minières. On termine en jetant un regard sur l'informatisation en France, toujours au niveau municipal.

Parmi les problèmes exposés est revenu plus d'une fois celui des rapports entre techniciens de l'informatique et archivistes. La communication entre ces deux professions est bien souvent un dialogue de sourds. A cet effet revient à plusieurs reprises la nécessité de voir l'industrie de l'informatique s'adapter et se mettre au service des besoins archivistiques et non le contraire. Il appartient aux archivistes de découvrir ce que l'informatique peut faire pour eux et les règles qui la gouvernent. L'informatique risquerait alors d'influencer le contenu archivistique si ces règles étaient ignorées.

Deux écueils à éviter: d'une part la surestimation de l'instrument informatique qui empêche de voir que les problèmes de l'automatisation des archives sont avant tout des

problèmes archivistiques qu'il faut résoudre à partir de concepts archivistiques. D'autre part, la sous-évaluation et l'incompréhension de l'instrument informatisé qui fait considérer l'ordinateur comme une grosse machine à écrire. Ce serait là masquer les possibilités de l'informatisation et s'empêcher de voir qu'elle pose de nouveaux problèmes de méthode et d'analyse de la documentation que seuls les archivistes pourront résoudre. On ne peut donc renvoyer la balle dans le camp des informaticiens.

D'aucuns ont souligné le besoin de repenser le rôle traditionnel de l'archiviste. Celui-ci ne peut plus se permettre de satisfaire seulement les besoins des seuls spécialistes dans des domaines restreints. L'archiviste est désormais appelé à participer à des activités qui s'ouvrent sur des champs plus vastes et plus hétérogènes. Les exigences actuelles de la fonction culturelle des archives historiques font qu'elles sont de plus en plus consultées par les étudiants, les universitaires, les étrangers, l'industrie et non plus seulement pour des informations historiques. Une plus grande utilisation des archives, loin de nuire à la préservation des documents favorise plutôt la conservation en augmentant la valeur. Les biens archivistiques doivent être gérés comme des ressources économiques productrices de bénéfices et dans lesquelles il faut investir. La prudence cependant s'impose, car si d'un côté l'immense potentiel des nouvelles technologies informatisées permet de pousser plus loin dans l'analyse et l'agrégation des documents pour diverses utilisations, il contient aussi, ce qui est moins avantageux, d'énormes possibilités de confusion et de gaspillage s'il n'existe ni règles, ni procédures ni méthodologie. Il est donc important de manière concertée, c'est-à-dire à tous les niveaux administratifs depuis l'Etat en passant par la région jusqu'à la province et la municipalité.

La discussion relative aux archives courantes a porté sur le besoin d'uniformiser les critères de description, l'indexation et la gestion des documents. On a également discuté de la nécessité d'homogénéiser autant que possible la tenue de ces archives à travers le pays. Dans beaucoup de municipalités on a commencé, il y a déjà une vingtaine d'années, à informatiser progressivement les divers services d'enregistrement, de gestion de l'information et de recherche documentaire.

Il n'a pas été question de l'acquisition de documents en Italie mais, regardant outre-frontière, un des conférenciers a dit son étonnement devant la façon de procéder des Archives municipales de Grenoble. On y a adopté la "série continue" qui veut que chaque versement, quelque soit son origine et son type, soit placé sur les étagères l'un à la suite de l'autre. On renonce ainsi à la reconstruction physique des séries documentaires. Peut-être règle-t-on ainsi certains problèmes dont celui d'espace mais, se demande l'archiviste italien, qu'advient-il alors de l'inventaire traditionnel, et les archives ne risquent-elles pas de devenir de simples centres documentaires où seraient occultés les liens entre les séries de documents.

Ce volume contient aussi des exemples de fiches informatisées mises au point dans les centres d'archives municipaux pour leurs documents historiques. Les nombreuses questions sur les problèmes techniques à résoudre et ces fiches qui sont déjà autant de réponses, sauront certainement intéresser, les archivistes et informaticiens aux prises avec de semblables problèmes. Et pour lire ces fiches il suffirait d'un peu de vocabulaire italien ou, à défaut, d'un peu de patience et d'un dictionnaire.

Monique Benoît

Archives nationales du Canada